Sainte-Marie-aux-Mines (68) : un gérant de kébab condamné à deux ans de prison ferme pour avoir séquestré un jeune majeur revenu sans la montre Swatch collector

23/05/2026 à 15h15



Le gérant d’un petit restaurant de Sainte-Marie-aux-Mines, en Alsace, a été condamné mercredi 20 mai à deux ans de prison ferme par le tribunal correctionnel de Colmar. Jugé en comparution immédiate, il a

été reconnu coupable d’avoir séquestré et menacé avec une arme factice un jeune majeur pendant une vingtaine de minutes.

Selon les éléments rapportés à l’audience, le prévenu avait chargé la victime de se rendre à Strasbourg, samedi 16 mai, pour lui acheter une montre Swatch collector tout juste sortie. Face à l’attente trop importante, le jeune homme avait finalement rebroussé chemin. À son retour à Sainte-Marie-aux-Mines, il avait rendu au restaurateur l’avance de 400 euros qui lui avait été confiée.

C’est après ce retour sans la montre que le gérant du commerce de restauration rapide l’a séquestré. Le tribunal l’a également reconnu coupable de menaces avec une arme factice.

Le prévenu est maintenu en détention. Il fait aussi l’objet d’une interdiction de porter une arme pendant quinze ans.

ICI